

## PROJET RÉFÉRENT

# Étude du développement des énergies renouvelables dans les nouveaux aménagements, conseils pour la mise en oeuvre de l'article L.300-1



## OBJET DE L'OPÉRATION

Guide sur les études de développement des énergies renouvelables dans les nouveaux aménagements en application de l'article L300-1 du Code de l'Urbanisme.

## LES BESOINS DU CLIENT / PARTENAIRE

Les choix réalisés dans le cadre d'un aménagement engageant sur plusieurs dizaines d'années, et ont des conséquences directes en matière d'énergie : le coût pour les usagers et la collectivité (niveau et stabilité), l'impact sur le climat (émissions de gaz à effet de serre) et sur l'environnement (qualité de l'air, impact paysager...). Ces choix doivent donc être justifiés par une analyse objective.

Un guide s'avère nécessaire afin de proposer une méthodologie pour mener à bien ces études de développement des énergies renouvelables au sein des nouveaux aménagements.

## LA RÉPONSE DU CEREMA

### Une étude essentielle pour des actions efficaces en matière d'énergies renouvelables

Chaque aménagement est différent : usage, taille, densité, contexte local, objectifs et priorités fixés par le maître d'ouvrage... Il ne peut donc pas exister de solution universelle en matière d'énergie. Certaines solutions ne relèvent pas de choix directs de la collectivité ou de l'aménageur, mais peuvent être influencées par eux (orientation des parcelles, subventions, actions de communication...). D'autres solutions nécessitent une action directe, comme la mise en place d'infrastructures telles que les réseaux de distribution de chaleur et de froid, de gaz ou d'électricité. L'aménagement lui-même peut faire l'objet d'adaptations (densification, réorganisation du

### CONTACT



[relation-clients-paysdelaloire@cerema.fr](mailto:relation-clients-paysdelaloire@cerema.fr)

### THÉMATIQUES ASSOCIÉES

- Énergies renouvelables terrestres et maritimes

découpage parcellaire...) en fonction des objectifs fixés en matière d'énergie.

La collectivité et l'aménageur disposent ainsi de leviers pour développer les énergies renouvelables à l'échelle de la zone. Plus les solutions à développer sont identifiées en amont, plus les possibilités d'actions sont importantes. L'objet de cette étude sur le développement des énergies renouvelables, est de **contribuer à l'identification des solutions** à développer au moment opportun et de **permettre leur mise en œuvre**.

## **LE CLIENT / PARTENAIRE PARTENAIRES**

Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC)

Ademe, Amorce, BG Ingénieurs Conseils, Communauté d'agglomération du Pays d'Aix, Grenoble Alpes Métropole, HESPUL, LesEnR, Lille Métropole, Oryon Aménagement, Polenn, FLAME, GrDF, DHUP, DREAL Rhône-Alpes, Cerema DterMed, Cerema DtechTV.

## **LE CALENDRIER**

Livré en décembre 2011, mis à jour en septembre 2017

## **PILOTE DU PROJET**

Direction du Cerema Ouest  
Département Villes et Territoires / Pôle Réseaux de chaleur

## CES RÉFÉRENCES POURRAIENT AUSSI VOUS INTÉRESSER

- ✓ Réseaux de chaleur et TEPCV (territoires à énergie positive pour la croissance verte)
- ✓ Etude de développement des réseaux de chaleur en France de 2005 à 2013
- ✓ Guide "Réaliser un état des lieux et étudier le potentiel de développement des réseaux de chaleur/froid à l'échelle régionale"
- ✓ Guide "Réaliser son schéma directeur de réseau de chaleur"